



Évaluation en vue de l'obtention de la marque Tourisme & Handicap



L'établissement

Désignation	*** (DOCID:th211126)
Adresse	75013 Paris Ile-de-France
Responsable de l'établissement	***
Filière	Visite
Partenaire(s)	ADN Tourisme / ATH

L'évaluation

Nom(s) de(s) évaluateur(s)	****
Type d'évaluation	Adhésion
Date de l'évaluation	
Commentaire sur l'évaluation	



Compte-rendu de l'évaluation

Rapport de visite

Points forts

Points d'amélioration



EVALUATION COMPLETE

CHAPITRE 1 - SIGNALISATION & CHEMINEMENTS & ECLAIRAGE

Stationnement privé de l'établissement

1 - Existence de place de stationnement repérable et située au plus près de l'accueil, matérialisée au sol et signalée.

Oui Non Non Mesuré

Si stationnement public cocher Non concerné. mental; moteur; visuel . Réglementaire

2 - Place de stationnement suffisamment large et sans dévers important.

Oui Non Non Mesuré

Largeur minimum de 3,30 m. Dévers inférieur ou égal à 2 % Si stationnement public cocher Non concerné. mental; moteur; visuel . Réglementaire

Stationnement public

3 - Stationnement adapté à proximité si l'établissement ne dispose pas de parking privatif

Oui Non Non Mesuré

Parking autre à préciser sur le site internet en indiquant la distance. Si stationnement privé cocher Non concerné. Handicap(s) : mental; moteur; visuel . confort d'usage. Coef 1

Signalétique de l'établissement

4 - Signalétique facilement repérable sur l'ensemble des supports.

Oui Non

Handicap(s) : auditif; mental; moteur; visuel . Réglementaire

5 - Signalétique homogène sur tout le site.

Oui Non

Handicap(s) : auditif; mental; moteur; visuel . confort d'usage. Coef 2

6 - Signalétique texte/image. Informations concises, faciles à lire et à comprendre.

Oui Non

Handicap(s) : auditif; mental; moteur; visuel . confort d'usage. Coef 2

7 - Signalétique avec des caractères lisibles.

Oui Non

Caractères dont la hauteur est fonction de la distance de lecture, taille des caractères supérieure à 1,5#cm. Utiliser une police de type bâton, sans sérif et de caractères «Arial», «Helvetica» par exemple. Handicap(s) : auditif; mental; moteur; visuel . confort d'usage. Coef 2

8 - Signalétique de couleurs contrastées par rapport au support et à son environnement.

Oui Non

Handicap(s) : auditif; mental; moteur; visuel . confort d'usage. Coef 2

Cheminements extérieurs et intérieurs de l'établissement

9 - Cheminement suffisamment large.

Oui Non

Largeur du cheminement de 1,20#m pouvant être ramenée sur une faible longueur à 0,90#m lorsqu'un rétrécissement ne peut être évité. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

10 - Cheminement visuellement repérable et détectable par une canne blanche ou au pied.

Oui Non

Cheminement du parking à l'entrée du bâtiment et sur l'ensemble des cheminements extérieurs. Cheminements intérieurs concernés également. Nécessité d'un guichet ou d'une réception situé à plus de 5 m de l'entrée accessible et de biais à l'aide d'une bande de guidage au sol depuis la porte d'entrée. Handicap(s) : visuel . Réglementaire



11 - Sol lisse et non glissant, cheminement de plain-pied, non meuble, sans obstacle.

Oui Non

Handicap(s) : moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

12 - Tolérance de pente respectée.

Oui Non Non Mesuré

En cas de dénivellation ne pouvant être évitée, tolérance si : le pourcentage de pente est inférieure ou égale à 5% maximum OU présence d'un palier de repos (tous les 10 m si pente > 4 %) d'une longueur minimale de 1,40m en haut et en bas de chaque section en pente. Si la pente est supérieure à 5% alors tolérance de pente jusqu'à 10% pour une longueur maximale de 0,50m ou tolérance de pente jusqu'à 8% pour une longueur maximale de 2m. A l'intérieur des bâtiments existants, le pourcentage de pente doit être inférieur ou égal à 6 %. Les valeurs des pentes tolérées exceptionnellement sont de : 10 % (au lieu de 8 %) sur une longueur maximale de 2m OU 12 % (au lieu de 10 %) sur une longueur maximale de 0,50m. Exigence d'un garde-corps préhensible (ou main courante) en présence de toute rupture de niveau (ponctuelle) de plus de 0,40m sur l'ensemble du cheminement. Exigence d'un chasse-roue en l'absence de garde-corps, sur toute pente et quelle que soit la hauteur de la rupture de niveau, dès lors qu'il existe un espace horizontal de plus de 2 cm entre le bord de la pente et le garde-corps. Lorsqu'un dévers est nécessaire, il doit être inférieur ou égal à 2 %. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

13 - Cheminement bien délimité, visible et contrasté

Oui Non

Délimitation via un changement de texture, des couleurs différenciées. Handicap(s) : visuel . confort d'usage. Coef 2

14 - Cheminement sans ressaut.

Oui Non Non Mesuré

Un petit ressaut (inférieur ou égal à 2cm de hauteur) au commencement du plan incliné sur la partie haute mériterait d'être signalé par un contraste de couleur et d'être neutralisé par le bon positionnement du dispositif de protection. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1

15 - Taille de la grille d'évacuation

Oui Non Non Mesuré

Taille maximale des fentes des grilles de 2cm. Eviter les paillasons alvéolés. Handicap(s) : moteur;visuel . Réglementaire

16 - Obstacles à hauteur de visage signalés et neutralisés.

Oui Non Non Mesuré

Obstacles devant être signalés et neutralisés : les obstacles situés à moins de 2,20 m du sol; les obstacles latéraux en saillie à partir de 0,15 m; les volumes vides sous les escaliers. Handicap(s) : visuel . confort d'usage. Coef 1

17 - Zones de repos régulières ou proches des dispositifs multimédias avec sièges

Oui Non

Sièges de 0,45 à 0,50m ou appuis ischiatiques (assis/debout de 0,70m) facilement repérables Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

Eclairage

18 - Eclairage par minuterie et/ou par détection de présence.

Oui Non Non Mesuré

Un temps minimal pour effectuer le trajet est programmé. Tolérance si présence d'une diminution progressive de l'éclairage. Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

Escaliers extérieurs et intérieurs (et marches isolées)

19 - Escaliers hélicoïdaux avec des marches régulières (girons et contre marches).

Oui Non Non Mesuré

Giron des marches des escaliers hélicoïdaux avec un appui complet du pied du côté le plus large (profondeur minimale d'un giron de 0,28 m mesurée à 0,50 m du mur extérieur). Si pas d'escaliers cocher Non concerné Handicap(s) : moteur;visuel . Réglementaire

20 - Présence d'une main courante à l'intérieur et/ou à l'extérieur à partir de 3 marches, facilement préhensible et de couleur contrastée.

Oui Non Non Mesuré

Main courante débutant avant la première marche et finissant au-delà de la dernière marche en respectant la distance d'au moins un giron avant et un giron après. Si pas d'escaliers cocher Non concerné Handicap(s) : moteur;visuel . Réglementaire

21 - Première et dernière contremarches de couleur contrastées.

Oui Non Non Mesuré

Si pas d'escaliers cocher Non concerné Handicap(s) : visuel . Réglementaire

22 - Nez des marches contrastés.

Oui Non Non Mesuré

Sur au moins 3 cm en horizontal et non glissants. Si pas d'escaliers cocher Non concerné Handicap(s) : visuel . Réglementaire



23 - Zones de repos avec sièges

Oui Non

Installation régulière avec sièges de 0,45 à 0,50m ou appuis ischiatiques (assis/debout de 0,70m). Si pas d'escaliers cocher Non concerné Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

24 - Escaliers et marches isolées signalés par une bande d'éveil à la vigilance présente à chaque palier.

Oui Non Non Mesuré

Contrastée et en relief positif, placée à 0,50 m en amont du nez de la marche dans le sens de la descente. Cette distance peut être réduite à un giron de la marche de l'escalier. Si pas d'escaliers cocher Non concerné Handicap(s) : visuel . Réglementaire

Accès et portes

25 - Passage utile des portes.

Oui Non

Minimum de 0,77 m pour un bâtiment ancien et 0,83m pour un bâtiment neuf (depuis 2007) Handicap(s) : moteur . Réglementaire

26 - Portes vitrées avec éléments de repérage intérieurs et extérieurs.

Oui Non Non Mesuré

Situés à 1,10 m et à 1,60 m. Une porte est considérée vitrée quand vitre sup/égal à 75%. Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . Réglementaire

27 - Ouverture des portes.

Oui Non

Ouverture à 90° avec une zone d'usage (0,80 m x 1,30 m) et poignées facilement préhensibles. Si porte automatique, vérifier la durée d'ouverture acceptable. Poignée située à 0,40m d'un angle rentrant pour un bâtiment neuf Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 2

28 - Existence d'une porte à battants, coulissante ou automatique, dûment signalée sans oublier un SAS éventuel.

Oui Non Non Mesuré

Les portes d'entrée à tambour ou à tourniquet sont à proscrire. Elles ne peuvent être acceptées dans les bâtiments anciens (avant 2007) que si elles sont doublées par une porte à battants, coulissante ou automatique, dûment signalée. Attention à l'ouverture des portes dans un SAS : besoin d'une distance d'un fauteuil entre les deux portes. Non concerné possible si pas de sas. Handicap(s) : mental;moteur;visuel . Réglementaire

29 - Systèmes d'ouverture des portes facile par clés ou par cartes avec repères.

Oui Non

Ouverture par code non admis. Les systèmes d'ouverture admis sont : les clés (avec repères de type code couleur ou pictogramme ou images), les cartes avec un repère (flèche, angle coupé, trou, ...) marquant le sens de l'introduction de la carte dans le capteur. Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 2

CHAPITRE 2 - ACCUEIL, SERVICES & INFORMATION DU PUBLIC

Personnel d'accueil, sensibilisation handicaps

30 - Référent accessibilité parmi le personnel ayant reçu une formation spécifique sur le champ du handicap, des relais et de la réglementation.

Oui Non

Fournir l'attestation de formation justifiant la compétence du référent Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 2

31 - Collaborateurs sensibilisés notamment en charge de l'accueil, de la surveillance, de la maintenance aux spécificités des besoins des personnes en situation de handicap

Oui Non

Fournir l'attestation de sensibilisation sur l'honneur. Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 2

32 - Formation pour toute personne en charge de la médiation

Oui Non

Fournir l'attestation de formation ou attestation sur l'honneur Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 2

33 - Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue des signes française.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné si pas de personnel pratiquant la LSF. Handicap(s) : auditif . confort d'usage. Coef 2

34 - Accueil obligatoire des chiens d'accompagnement sans surcoût.

Oui Non

Handicap(s) : moteur;visuel . Réglementaire



Dispositifs d'appel (digicodes, boutons d'appels...)

35 - Dispositifs d'appel libres de tout obstacle, repérables, simples d'utilisation et facilement compréhensibles.

Oui Non Non Mesuré

Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

36 - Hauteur des dispositifs d'appel.

Oui Non Non Mesuré

Comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

Zone d'accueil

37 - Guichet d'accueil facilement repérable et proche de l'entrée.

Oui Non

Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

38 - Guichet d'accueil accessible et abaissé et pas encombré.

Oui Non

H supérieure = 0,8 m / H inférieure = 0,7 m / P = 0,3 m / Larg = 0,6 m Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1

39 - Système d'aide à l'audition : transmission son et amplification (boucle à induction magnétique, système à infra-rouge ou haute fréquence, ...).

Oui Non

En fonctionnement permanent avec la formation des collaborateurs pour un bon usage avec le logo (oreille barrée est en bonne place et visible). Handicap(s) : auditif . confort d'usage. Coef 1

40 - Guichet d'accueil bien éclairé.

Oui Non

Handicap(s) : visuel . confort d'usage. Coef 2

Information

41 - Affichage du logo de la marque avec les pictogrammes obtenus.

Oui Non Non Mesuré

A l'entrée et sur tous les supports de communication. Uniquement valable pour les renouvellements et les évolutions. Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

42 - Informations sur site internet de l'établissement

Oui Non

informations générales, accès, parkings, parcours adaptés, modalités de réservation, horaires conseillés, outils mis à disposition, outils de médiation, activités adaptées, politiques tarifaires.... Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 2

43 - Accueil téléphonique

Oui Non Non Mesuré

informations générales, accès, parkings, parcours adaptés, modalités de réservation, horaires conseillés, outils mis à disposition, outils de médiation, activités adaptées, politiques tarifaires.... Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

44 - A l'accueil, plan fixe ou mobile (dépliant)

Oui Non

Indication du ou des parcours adaptés avec les services (toilettes), indiquant également tout élément pouvant altérer la visite Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

45 - Affichage à l'accueil des outils disponibles

Oui Non

Mention de l'existence de audio guide-, maquettes, bornes, loupes, sièges, cannes, fauteuils Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

46 - Quota de fauteuils mis à disposition

Oui Non

1 fauteuil pour établissement de 5ème catégorie, deux pour 4ème catégorie, 3 pour 3ème catégorie, 4 pour 2ème catégorie, 5 pour 1ère catégorie Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1



Dispositifs de paiement et de réservation

47 - Cheminement du dispositif de paiement extérieur (borne automatique ou caisse) accessible.

Oui Non Non Mesuré

Cheminement d'une largeur minimale de 0,90 m. Lorsqu'il n'existe qu'une seule caisse de paiement, celle-ci est accessible aux personnes handicapées. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1

48 - Dimension du dispositif de paiement extérieur (borne automatique ou caisse).

Oui Non Non Mesuré

Zone de paiement d'une hauteur maximale de 0,80 m#et vide en partie inférieure de l'espace de paiement d'au moins 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1

49 - Dispositif de paiement extérieur (borne automatique) équipé d'une boucle magnétique.

Oui Non Non Mesuré

Handicap(s) : auditif . confort d'usage. Coef 1

50 - Etablissement doté de son propre système de réservation en ligne,

Oui Non Non Mesuré

Non concerné si pas de système de résa sur le site internet. Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 2

51 - Possibilité d'effectuer la réservation par mail et/ou SMS.

Oui Non

Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

Ascenseurs et appareils élévateurs

52 - Dimensions minimales des cabines.

Oui Non Non Mesuré

1,00 m x 1,25 m. Si pas d'ascenseurs cocher Non concerné. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

53 - Boutons tactilement et visuellement identifiables.

Oui Non Non Mesuré

Tactilement : marquage en braille ou par un contraste de matériaux en relief positif / visuellement : contraste de couleur et/ou en gros caractères.Si pas d'ascenseurs cocher Non concerné. Handicap(s) : visuel . Réglementaire

54 - Annonce sonore de l'étage.

Oui Non Non Mesuré

Si pas d'ascenseurs cocher Non concerné. Handicap(s) : mental;visuel . Réglementaire

55 - Système de voyant lumineux indiquant la prise en compte de l'appel et annonce visuelle de l'étage.

Oui Non Non Mesuré

Si pas d'ascenseurs cocher Non concerné. Handicap(s) : auditif . Réglementaire

56 - Appareil élévateur en libre-service, avec une notice d'utilisation indiquant le poids de charge.

Oui Non Non Mesuré

Si pas d'ascenseurs cocher Non concerné. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

CHAPITRE 3 - SANITAIRES COLLECTIFS

Généralités sanitaires

57 - Porte d'accès à un sanitaire adapté signalée par le pictogramme correspondant.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h. Handicap(s) : auditif;moteur; . Réglementaire

58 - Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large

Oui Non Non Mesuré

Diametre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte avec un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à l'intérieur. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h. Handicap(s) : moteur . Réglementaire



59 - Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée

Oui Non Non Mesuré

Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0.70 m et 1,05 m. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

60 - Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette.

Oui Non Non Mesuré

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1

61 - Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection).

Oui Non Non Mesuré

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h. Handicap(s) : mental;moteur; . Réglementaire

62 - Accès au lavabo facilité avec espace d'usage.

Oui Non Non Mesuré

Espace d'usage : 0,80 m x 1,30 m - Lavabo : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m max. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

63 - Partie basse des miroirs des lavabos.

Oui Non Non Mesuré

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1

Sanitaires

64 - Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large

Oui Non Non Mesuré

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte avec un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à l'intérieur. Non concerné possible si un seul sanitaire. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

65 - Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée.

Oui Non Non Mesuré

Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0.70 m et 1,05 m. Non concerné possible si un seul sanitaire. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

66 - Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique.

Oui Non Non Mesuré

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance max de 0,4m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Non concerné possible si un seul sanitaire. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

67 - Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur

Oui Non Non Mesuré

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Non concerné possible si un seul sanitaire. Handicap(s) : moteur . Réglementaire

68 - Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée.

Oui Non Non Mesuré

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0.70 m et 1,05 m. Non concerné possible si un seul sanitaire. Handicap(s) : mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 2

69 - Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur support.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné possible si un seul sanitaire. Handicap(s) : visuel . confort d'usage. Coef 2

70 - Distributeur de papier toilette préhensible.

Oui Non Non Mesuré

Aucune contorsion pour utilisation du distributeur de papier. Non concerné possible si un seul sanitaire. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 2

71 - Hauteur de poubelle.

Oui Non Non Mesuré

Hauteur maximale de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Non concerné possible si un seul sanitaire. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 2



CHAPITRE 4 - PREVENTION

Prévention

72 - Affichage des consignes de sécurité en gros caractères, accompagnés de symboles.

Oui Non

Vérification de l'affichage du numéro d'urgence pour le handicap auditif (114). Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . Réglementaire

73 - Présence de dispositifs de protection autour des lieux dangereux (proximité de route, de points d'eau, ...).

Oui Non Non Mesuré

Barrières de plus de 1 m, haies denses de plus de 0,50 m ou clôture système permettant l'éveil de la vigilance des piétons. Handicap(s) : mental;visuel . confort d'usage. Coef 1

74 - Présence d'une alarme incendie perceptible fixe (flash lumineux) ou mobile (réveil vibrant, bracelet, etc.) et logo handicap auditif dans les endroits où la personne se retrouve seule (sanitaires ...).

Oui Non Non Mesuré

Non concerné possible si pas de sanitaire accessible au public. Handicap(s) : auditif . confort d'usage. Coef 1

CHAPITRE 5 - ORGANISATION VISITES

MEDIATION HUMAINE

75 - Mediation permanente pour visiteurs individuels

Oui Non Non Mesuré

Avec contenus adaptés Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

DOCUMENTS

76 - Si documents à disposition

Oui Non Non Mesuré

Rédaction en grands caractères, En version FALC ou en facile à comprendre, illustrés, braille. Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

77 - Si documents remis aux visiteurs

Oui Non Non Mesuré

Rédaction en grands caractères, en version facile à lire et à comprendre, illustrés, braille Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

CHAPITRE 6 - SALLES DE SPECTACLE ET LOISIRS EDUCATIFS

SALLES

78 - Aide au placement proposée lors de l'accueil.

Oui Non

Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

79 - Quota d'emplacement

Oui Non

2 places pour fauteuil roulant jusqu'à 50 places et emplacements supplémentaires par fraction de 50 en sus - Au-delà de 1000 places, le quota ne peut être inférieur à 20 places et correctement placés Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1

80 - Sièges pour accompagnants

Oui Non

Proches des emplacements réservés Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 2



AIDES AU SUIVI DU SPECTACLE

81 - Information sur les aides mentionnées dans les supports de communication et à l'accueil

Oui Non

Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

82 - Transmission et amplification des sons

Oui Non

Boucle magnétique dans la salle, de siege ou tour de cou - soustrirage du spectacle sur écran ou livret mis à disposition Handicap(s) : auditif . confort d'usage. Coef 2

83 - Système d'audiovision ou audiodescription

Oui Non

Présentation orale des éléments visuels avec indication du temps de dialogue sur la totalité du spectacle Handicap(s) : visuel . confort d'usage. Coef 2

CHAPITRE 7 - RESTAURATION

RESTAURANT

84 - Aide au placement proposée lors de l'accueil.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

85 - Personnel sensibilisé à l'utilité des échanges écrits et proposant une table ronde dans un endroit calme.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : auditif . confort d'usage. Coef 2

86 - Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue des signes française.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné si pas de personnel pratiquant la LSF. Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : auditif . confort d'usage. Coef 2

87 - Description orale adaptée (élocution et débit) pour le choix des plats par le personnel.

Oui Non Non Mesuré

Lecture du menu, de la carte, des tarifs, description de la composition des plats. Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : mental;visuel . confort d'usage. Coef 2

88 - Nécessité par le personnel d'indiquer la position du plat, du verre, de la bouteille et la description du contenu de l'assiette en les associant à la position des heures d'une montre et possibilité de placer une personne déficiente visuelle dos à la fenêtre. Proposition d'assistance pour le pré-découpage des plats.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : visuel . confort d'usage. Coef 2

89 - Indication sur le site internet de toute information utile aux besoins des personnes handicapées.

Oui Non Non Mesuré

Informations sur le stationnement le plus proche, dépose minute, menus. Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : auditif;mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 2

90 - Menus doivent être rédigés en grands caractères.

Oui Non Non Mesuré

Caractères type baton, en corps minimum 16 - Menu sur ardoise : écriture lisible et agrandie. Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : visuel . confort d'usage. Coef 2

91 - Menus avec des noms de plats en version simplifiée.

Oui Non Non Mesuré

Type FALC, mais labellisation FALC non obligatoire. Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : mental . confort d'usage. Coef 2

92 - Le nombre d'emplacements accessibles est d'au moins 2 places pour 50 et d'un emplacement supplémentaire par tranche de 50.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1

93 - Tables accessibles en intérieur comme en extérieur.

Oui Non Non Mesuré

Espace libre sous table : 0,70 m - profondeur minimale : 0,50 m - hauteur supérieure du plateau : 0,75 m - largeur de table : 0,60 m. Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 2



94 - Gestion du bruit et de la luminosité.

Oui Non Non Mesuré

Possibilité de tables éloignées dans la salle et possibilité de fermer des rideaux. Non concerné si pas de restaurant. Handicap(s) : auditif;visuel . confort d'usage. Coef 1

CAFETERIAS ET SELF SERVICES

95 - Aide prévue.

Oui Non Non Mesuré

Aide sur 3 éléments : Porter les plateaux et accompagnées les personnes handicapées à leur place. Aider à la composition du plateau. Utiliser les machines et automates. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : mental;moteur;visuel . confort d'usage. Coef 1

96 - Menus simplifiés proposés avec photos ou illustrations.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : auditif; mental . confort d'usage. Coef 1

97 - Ustensiles (couverts, assiettes, verres) visibles et facilement atteignables ainsi que la majorité des produits proposés.

Oui Non Non Mesuré

Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1

98 - Rails de selfs sans ruptures de niveau ou proposition pour compenser l'équipement.

Oui Non Non Mesuré

Possibilité de chariot individuel. Ne concerne pas l'aide humaine, déjà évaluée précédemment. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : moteur . confort d'usage. Coef 1